219227 - On doit faire se succéder les tours de la circumambulation dans le pèlerinage mineur

question

On a annoncé le début de la seconde prière de l'après midi après que j'ai fini le deuxième tour de la circumambulation fait pour le pèlerinage mineur. J'ai fait ladite prière. Puis je n'ai pas pu poursuivre la circumambulation en raison de la bousculade. Je suis parti en compagnie de ma famille et suis revenu le jour suivant pour effectuer les sept tours de la circumambulation sans tenir compte des deux tours effectués la veille. Que devrais-je faire pour avoir fait neuf tours au lieu de sept? Faut-il assurer la succession des tours ou est il permis de les décaler? Existe-t-il un livre particulier qui regroupe toutes les dispositions régissant les pèlerinages mineur et majeur?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la succession des tours de la circumambulation en est une condition de validité selon l'avis le mieux argumenté émis par les ulémas. Si toutefois une courte pause les sépare, cela ne représente aucun inconvénient.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Figure parmi les conditions de validité de la circumambulation, la succession de ses tours. Extrait de al-liqaa ach-chahri (3/205).

Deuxièmement, si on commence une prière alors que vous êtes engagé dans la circumambulation, vous participez à la prière avant de reprendre votre circumambulation à partir de la position où vous avez fait la prière.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Si on commence la prière alors vous êtes engagé dans la circumambulation pour un pèlerinage mineur ou un pèlerinage

majeur ou à titre surérogatoire, vous arrêtez la circumambulation et participez à la prière avant de poursuivre la circumambulation sans la recommencer puisque vous devez la poursuivre à partir de l'endroit où vous vous trouviez. Vous n'avez pas besoin de recommencer le tour car ce que vous avez déjà parcouru constitue une base valide réalisé selon un ordre religieux. Dès lors il ne peut pas s'annuler. Extrait des fatwa nouroune alaa ad-darb (12/2). selon la numérotation de la librairie virtuelle chamila.

Cheikh Salih al-Fawzan (Puisse Allah le garder) a dit: Fait partie des conditions de la validité de la circumambulation la succession de ses tours et la poursuite du tour jusqu'a son achèvement. En présence d'une excuse, il est permit d'interrompre la succession des tours. C'est le cas quand on commence la prière alors qu'on est en train de faire la circumambulation. Dans ce cas, on fait la prière et quand on la termine, on complète le reste des tours de la circumambulation en y intégrant les tours déjà faits. Il en serait de même si on éprouvait une faiblesse au cours de la circumambulation et se reposait brièvement avant de recommencer, cela ne représenterait aucun inconvénient, s'il plaît à Allah à cause du besoin. Si on interrompt la succession des tours sans nécessité comme si on sépare un tour du suivant par une longue pause, il faudrait dans ce cas recommencer le tour car on aurait remis en cause la succession des tours sans aucune excuse. Extrait d'al-mountaga min fatawa al-Fawzaan (67/1). Se référer à la réponse donnée à la question n° 85368 .

Etant donné ce qui précède, votre acte consistant à refaire toute la circumambulation le jour suivant est justementce que vous aviez à faire puisque vous n'aviez pas parachevé la circumambulation la veille et l'aviez interrompue longuement. C'est pourquoi vous ne pouviez pas compté les deux tours faits la veille.

On a interrogé cheikh Ibn Outhaymine en ces termes: Voici un homme qui a fait deux tours de la circumambulation puis, sous l'intensité de la bousculade, il a quitté l'aire de la circumambulation et s'est reposé pendant une heure ou deux avant de revenir poursuivre la circumambulation... Devait il la recommencer ou compléter ce qu'il avait commencé?

Voici sa réponse: Si la pause est longue pour avoir duré une heure ou deux, on doit recommencer

la circumambulation. Autrement, elle ne représente aucun inconvénient. C'est parce que la circumambulation estrégie par la condition de la succession de ses tours. Si une longue pause les sépare, le premier tour devient nul et doit être repris. Si la pause n'est pas longue puisque n'ayant duré que deuxminutes ou trois et si l'intéressé s'empresse et complète les tours, il n' y a aucun inconvénient. Extrait de Madjmou fatawa wa rassail al-Outhaymine (22/293).

Troisièmement, fait partie des bons livres qui facilitent l'explication des dispositions des pèlerinages mineur et majeur:

1- At-tahqiiq wal iidhaah likathirin min massail al-hajd wal ouma wa az-ziyara par Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

2- Manaasik al-hadj wal oumra par Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

3-Al-minhadj fii yawmiyatil hadj par Cheikh Abdoullah ibn Djabrine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

4- Awdhahoulmassalik ilaa ahkaam al-manassik par cheikh Abdoul Aziz ibn Muhammad as-Salman (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

5-Tabssir an-nassik bi ahkaam al-manaassik par Cheikh Abdoul Mouhsin al-Abbad.

Se référer à toutes fins utiles à la réponse donnée à la question n° 109337.

Allah Très-haut le sait mieux.